



T3 2018

RAPPORT DE GESTION – POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 AVRIL 2018.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur les commentaires de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société »), sur une base consolidée, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 avril 2018. Il devrait être lu à la lumière des états financiers condensés consolidés et non audités de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 avril 2018 et des états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 juillet 2017. Le présent rapport de gestion a été approuvé par le comité d'audit le, 26 juin 2018. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 26 juin 2018. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose en date du rapport.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques. La première famille d'ingrédients actifs dont dispose la société est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 portera désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}. Le traitement Purgenesis^{MC} porte maintenant le sceau de reconnaissance du Programme de santé de la peau ^{MC}, décerné après un examen approfondi de la formulation du traitement par le Conseil consultatif d'experts sur la santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Ce produit est en instance de brevet dans plusieurs pays.



Devonian a l'intention de mettre en marché ses produits sous la marque PurGenesis^{MC} ou en marque privée avec des partenaires en vente et marketing.

La stratégie d'affaires de la société consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires compatibles avec son expertise, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 avril 2018

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2018, Groupe Santé Devonian Inc. a poursuivi son étude clinique de Phase IIa visant à évaluer la tolérabilité, l'innocuité et l'efficacité du Thykamine^{MC} chez les patients atteints de dermatite atopique (DA) légère à modérée. Le Thykamine^{MC} est un produit innovant aux propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydantes et immunomodulatrices pour la prévention et le traitement de plusieurs maladies débilitantes.

L'étude randomisée, en double aveugle, groupes parallèles, et contrôlée par un placebo est menée dans six (6) centres cliniques au Canada. Les adultes admissibles atteints de DA légère à modérée reçoivent l'une des trois concentrations de crème Thykamine^{MC} (0,05 %, 0,1 % et 0,25 %) ou un placebo. La crème est appliquée deux fois par jour pendant 28 jours sur toutes les zones cutanées affectées par la dermatite atopique, à l'exclusion des paumes, de la plante des pieds et du cuir chevelu. Cette étude représente la première étape du programme de développement clinique sur la dermatite atopique.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec la gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Aux États-Unis, l'incidence serait de 10 à 20 % des enfants avec de nouveaux diagnostics, soit près de 11 % par an. La sévérité de la DA peut être classée en trois étapes, légère, modérée et sévère. Les formes légères et modérées représentent respectivement environ 67 % et 26 % de la population de patients atteints de la DA. Une distribution similaire a été rapportée dans la population de patients adultes (71 % et 26 % respectivement). Il existe actuellement un besoin pressant de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

Acquisition d'Altius

Le 1^{er} février 2018, la Société a fait l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation d'Altius Healthcare Inc. (l'« acquisition »), une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario) qui est propriétaire et exploite l'entreprise de production, d'importation, de commercialisation et de distribution de médicaments génériques et de marque (« Altius »). Il est prévu qu'Altius maintienne ses opérations existantes en tant que nouvelle division de Devonian. Altius continuera d'acquiescer des licences et de distribuer des médicaments pour le marché canadien. L'acquisition s'est effectuée selon les termes d'une convention d'achat d'actions conclue entre Devonian, les actionnaires d'Altius et Altius et selon laquelle, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Altius (les « actions ») en échange de l'émission de 8 403 361 unités de la société (le « prix d'achat »). Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne (les « actions à droit de vote subalterne ») et d'un bon de souscription d'actions à droit de vote subalterne (les « bons de souscription ») au prix de 1,19 \$ par action subalterne pour une période de 36 mois suivant leur émission. Cette transaction est réalisée sur la base sans espèces et sans dettes à la date de clôture. Les actions à droit de vote subalterne seront entières pendant une période de trente-six (36) mois. Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques. Les revenus globaux provenant de ces deux produits pharmaceutiques sont passés de 2.4 millions de dollars à 9.7 millions de dollars pour les exercices financiers au 31 décembre 2015 et 2016 respectivement. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017, les revenus totaux se sont élevés à 5.2 millions de dollars. Cette transaction



procure donc à Devonian, des capacités de ventes et de marketing. Elle crée également une plate-forme opérationnelle et financière probante pour la croissance future de la Société.

Sybil Dahan, un cadre pharmaceutique avec plus de 29 ans d'expérience, continuera d'être présidente d'Altius.

Au sujet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite à profit son expertise dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada. La diversité des expériences et des compétences de l'équipe repose sur près de 40 années de production, d'importation, de commercialisation et de distribution de médicaments génériques et de marque. Pour de plus amples informations au sujet d'Altius Healthcare, veuillez consulter www.altiushealthcare.ca.

Le 16 mars 2018, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 250 000 options à certains administrateurs et consultants de la Société. Ces options sont exerçables au prix de 1,20 \$ par action subalterne, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'attribution.

5. SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Perte nette

Pour le trimestre terminé le 30 avril 2018, la perte nette s'est établie à 597 759 \$ (0,010 \$) par action tandis qu'elle s'établie à 2 025 245 \$ (0,030 \$) par action pour la période de neuf mois terminée à la même date. Pour les mêmes périodes correspondantes en 2017, la Société avait réalisé une perte nette de 604 808 \$ (0,021 \$) par action et de 1 604 857 \$ (0,058 \$) par action. Cette baisse du résultat net est principalement attribuable aux frais de recherche et développement encourus au cours de la période de neuf mois terminée le 30 avril 2018 ainsi qu'à une hausse des frais généraux et d'administration qui est partiellement compensée par une baisse des frais financiers et des résultats nets d'Altius Healthcare. La Société, qui a enregistré un premier trimestre de ventes, engage des dépenses en frais d'exploitation, notamment en frais d'administration et en frais financiers en plus des frais de recherche et développement nécessaires à la mise au point de ses produits et à la préparation de ses essais cliniques.

Produits

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 avril 2018, la Société a enregistré 2 083 802 \$ de ventes. Ces revenus proviennent de la vente des deux principaux produits de sa filiale Altius Healthcare, soit le Cleo-35 et le Panto. Pour les mêmes périodes correspondantes en 2017, aucun revenu n'avait été enregistré.

Coûts de ventes

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 avril 2018, le coût de ventes s'établissait à 1 726 759 \$. Le coût des ventes inclut le coût de production, de distribution, des commissions et des royalties. Aucun coût des ventes n'avait été enregistré pour les mêmes périodes correspondantes en 2017.

Frais de recherche et développement

La répartition des dépenses reliées aux frais de recherche et développement s'établit comme suit :



	Période de trois mois terminée le 30 avril 2018	Période de trois mois terminée le 30 avril 2017	Période de neuf mois terminée le 30 avril 2018	Période de neuf mois terminée le 30 avril 2017
	\$	\$	\$	\$
Brevets	20 939	24 834	56 517	106 161
Salaires & charges sociales R & D	24 571	24 580	77 597	106 684
Assurance qualité du processus de production et extractions hors site	-	-	25 620	13 665
Phase II Dermatite Atopique	241 360		652 291	
Nouveaux produits en développement	-		1 350	
Analyses statistiques		-	-	1 786
Frais de consultants		16 800		16 800
Etude des mécanismes d'action du Thykamine	-	25 002	7 200	25 002
	286 870	91 216	820 575	270 098

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2018, les frais de recherche et développement se sont établis à 286 870 \$, nets des remboursements de 147 124 \$ reliés aux crédits sur les frais de recherche et développement pour l'exercice terminée le 31 juillet 2016. Ces frais sont principalement attribuables aux frais engagés dans l'étude clinique sur la dermatite atopique, aux frais reliés aux brevets, ainsi qu'à la masse salariale des employés affectés à ce secteur. Pour la période de neuf mois terminée à la même date, les frais de recherche et développement qui totalisent 820 575 \$ ont été engagés principalement pour l'étude clinique sur la dermatite Atopique, la masse salariale des employés affectés à ce secteur, les frais reliés aux brevets de même qu'aux activités d'extraction hors site. Pour les mêmes périodes correspondantes en 2017, les frais de recherche et développement s'établissait respectivement à 91 216 \$ et 270 098 \$. Cette hausse par rapport aux périodes correspondantes de 2017 est principalement due aux frais reliés à l'étude clinique sur la dermatite atopique entamée en juin 2017, partiellement compensée par une baisse des frais reliés aux brevets et à la masse salariale des employés, à la suite du départ d'un employé affecté à ce secteur en octobre 2016.

Charges d'exploitation

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Période de 3 mois terminée le 30 avril 2018	Période de 3 mois terminée le 30 avril 2017	Période de 9 mois terminée le 30 avril 2018	Période de 9 mois terminée le 30 avril 2017
	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	70 523	103 209	236 048	304 240
Rémunération à base d'actions	55 923		70 235	
Honoraires professionnels	80 576	118 079	225 168	203 590
Amortissement	68 254	67 309	207 744	206 799
Impôts fonciers	27 249	26 923	81 322	80 247
Autres	163 235	46 513	362 129	151 595
	465 760	362 033	1 182 646	946 471

Pour le trimestre terminé le 30 avril 2018, les salaires, avantages et charges sociales de l'ordre de 70 523 \$ sont principalement reliés aux membres de la direction. Pour la même période terminée le 30 avril 2017, les dépenses de salaires



et charges sociales qui s'établissaient à 103 209 \$ étaient également attribuables aux membres de la direction. Pour la période de neuf mois terminée le 30 avril 2018, on établit à 236 048 \$ les salaires, avantages et charges sociales alors qu'ils étaient de 304 240 \$ pour la même période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par le départ d'un employé au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2017, partiellement compensé par une hausse de salaire de même que des avantages sociaux accordés au président.

Pour la période de trois mois et la période de neuf mois terminées le 30 avril 2018, une charge de rémunération à base d'actions de 55 923 \$ et 70 235 \$ respectivement, (une charge hors trésorerie) a été comptabilisée suite à l'octroi d'options à des membres du conseil d'administration, à des consultants et à des employés, selon le plan de régime d'option d'achat d'actions approuvé par le conseil d'administration le 25 octobre 2016 et lors de l'assemblée des actionnaires, le 25 novembre 2016. Pour les mêmes périodes correspondantes de 2017, aucune charge de rémunération à base d'actions n'avait été comptabilisée, le régime n'étant pas encore en place.

Pour le trimestre terminé le 30 avril 2018, les honoraires professionnels de 80 576 \$ sont principalement reliés aux frais engagés pour la préparation des états financiers d'Altius Healthcare, à des travaux corporatifs, ainsi que pour le projet d'acquisition d'Altius Healthcare Inc. Quant à la période de neuf mois terminée le 30 avril 2018, un total de 225 168 \$ ont été engagés pour les honoraires professionnels. Pour les mêmes périodes correspondantes en 2017, les honoraires professionnels qui s'établissaient respectivement à 118 079 \$ et 203 590 \$ étaient principalement reliés à des travaux corporatifs, aux frais encourus pour la préparation des états financiers annuel de même qu'aux frais engagés pour les modifications apportées au prospectus initial daté du 27 octobre 2016.

Cette hausse par rapport aux périodes correspondantes précédentes, est principalement due aux frais légaux encourus pour la préparation de l'assemblée annuelle des actionnaires de même que pour l'acquisition d'Altius Healthcare.

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 avril 2018, la dépense d'amortissement est de 68 254 \$ et 207 744 \$ respectivement et est reliée principalement à l'ensemble des actifs corporels acquis en avril 2015. Pour les mêmes périodes correspondantes pour l'exercice précédent, la dépense d'amortissement était de 67 309 \$ et 206 799 \$ et était également attribuable aux actifs corporels acquis en avril 2015.

Pour la période de trois mois terminée le 30 avril 2018, les impôts fonciers de 27 249 \$ sont reliés au site de Montmagny alors qu'ils étaient de 26 923 \$ pour la même période correspondante en 2017. Pour la période de neuf mois terminée le 30 avril 2018, les impôts fonciers s'établissent à 81 322 \$ comparativement à 80 247 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 avril 2017.

Pour la période de trois mois terminée le 30 avril 2018, les autres frais de 163 235 \$, sont principalement attribuables aux frais d'opération du site de Montmagny, aux frais de voyages et déplacements et fournitures de bureau de même qu'aux frais reliés au titre de la Société, transigé en bourse. Pour la période de neuf mois terminée à la même date, ces autres frais s'établissent à 362 129 \$. Pour les mêmes périodes correspondantes de l'exercice précédent, les autres frais s'établissaient à 46 513 \$ et à 151 595 \$ respectivement. Cette hausse, comparativement aux mêmes périodes de l'exercice précédent est principalement dû aux frais reliés au titre de la Société, transigé en Bourse, de même qu'aux frais de voyages.

Frais financiers

Au cours des périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 avril 2018, on note des frais financiers de 87 186 \$ et 264 081 \$ principalement reliés à la dette à long terme. Pour les périodes correspondantes de 2017, les frais financiers de 151 599 \$ et 476 589 \$ étaient principalement reliés à la dette à long terme et aux débentures. La baisse par rapport à la même période correspondante de 2017 s'explique par une baisse des frais financiers reliés aux débentures qui ont été converties, le 12 mai 2017, en titres de la Société.



6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Trimestre terminé le								
	30 avril 2017	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 juillet 2107	30 avril 2017	31 janvier 2017	31 octobre 2016	31 juillet 2016	30 avril 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	2 083 802	-	-	-	-	-	-	-	-
Perte nette	(597 759)	(783 608)	(643 878)	(2 770 858)	(604 808)	(598 663)	(401 386)	(391 771)	(445 582)
Perte nette de base par action	(0.010)	(0.013)	(0.011)	(0.050)	(0.021)	(0.022)	(0.014)	(0.016)	(0.018)
Perte nette diluée par action	(0.010)	(0.013)	(0.011)	(0.050)	(0.021)	(0.022)	(0.014)	(0.016)	(0.018)

7. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 30 avril 2018, la Société disposait d'espèces, totalisant 809 517 \$ comparativement à 2 204 883 \$ au 31 juillet 2017. Pour la période terminée le 30 avril 2018, la diminution nette des espèces qui s'est élevée à 1 395 366 \$ est principalement attribuable aux 1 558 009 \$ de frais engagés pour financer les activités d'exploitation générale.

L'actif total au 30 avril 2018 totalise 20 134 599 \$ comparativement à 11 558 386 \$ au 31 juillet 2017. La hausse de 8 576 213 \$ est principalement due à l'augmentation des actifs incorporels de 8 465 592 et des comptes à recevoir de 1 474 015 partiellement compensé par la diminution nette des espèces de 1 395 366 \$ et à l'amortissement des actifs corporels pour un montant de 207 744 \$. Le passif au 30 avril 2018 totalise 6 507 542 \$ comparativement à 3 370 062 \$ au 31 juillet 2017, soit une augmentation de 3 137 480 \$ principalement attribuable à une hausse des dettes d'exploitation de 1 428 265 \$, de même qu'une hausse nette de la dette à long terme de 646 123 et des impôts différés de 961 392 \$.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour la période terminée le 30 avril 2018, sont attribuables au produit de 32 400 \$ relié à l'exercice de 120 000 options, partiellement compensé par un remboursement de la dette à long terme de 6 506 \$. On note également une hausse de la dette à long terme d'Altius Healthcare envers Aspri Pharma pour un total de 136 749 \$.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et de titres publics.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des revenus.



8. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 26 juin 2018, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 67 348 148 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 1 410 000. La Société comptait également 4 217 782 bons de souscription permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 1,10 \$ par action de même que 8 403 361 bons de souscription permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 1,19 \$ par action. Enfin, il y avait 537 423 options de courtiers émises et en circulation.

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, et les administrateurs. Au cours de la période de trois mois et de neuf mois terminé le 30 avril 2018, la Société a versé au président, une rémunération totale de 47 692 \$ et 173 077 \$ respectivement.

Au cours des périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 avril 2018, la Société a versé respectivement une rémunération d'un montant de 7 695 \$ et 23 695 \$ à la conjointe du président qui agissait à titre de chef de la direction financière intérimaire de la Société.

Ces transactions ont été effectuées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs et la récupération des taxes payées sur ses achats. Ses activités de financement effectuées au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2017 ont donné lieu à l'émission de débentures et de titres de la Société alors qu'au cours de la période terminée le 30 avril 2018, elles ont donné lieu à l'émission de titres de la Société suite à l'exercice d'options.

Risque de change

Au cours de la période terminée le 30 avril 2018, la Société a effectué quelques transactions en devises étrangères d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès d'Investissement Québec, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 30 avril 2018, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 32 597 \$ de la perte nette de la Société pour l'ensemble de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 30 avril 2018, la Société avait des dettes courantes de 2 281 729 \$. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinés et approuvés par le conseil d'administration. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Le 16 mai 2018 la Société a annoncé qu'elle avait reçu un avis d'acceptation de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada à la suite de sa demande de brevet canadien n° 2 699 676 intitulé « *L'utilisation d'un extrait de cellule photosynthétique dans une composition cosmétique* ». Ce brevet porte sur des compositions cosmétiques et topiques contenant un extrait de cellule photosynthétique qui a été développé par la Société, exploité sous la marque déposée *R-Spinasome^{MD}* et utilisé comme ingrédient actif dans la gamme de produits cosméceutiques *Purgenesis^{MC}* ou en synergie avec des agents de protection solaire. Les compositions ont un effet antiride et anti-âge sur la peau des utilisateurs et utilisatrices et en améliorent l'apparence esthétique. De plus, l'extrait de cellule photosynthétique est considéré comme un protecteur contre les dommages causés par les rayons ultraviolets A (UVA) et B (UVB). Ce brevet constitue une étape importante dans le plan stratégique de Devonian d'établir une gamme unique de produits cosméceutiques *Purgenesis^{MC}*. La protection du brevet renforce le potentiel commercial de la Société et assure un rayonnement auprès de partenaires internationaux.

12. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient avoir une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels.

Il y a lieu de se rapporter aux états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2017 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

Au cours de la période terminée le 30 avril 2018, aucune modification de convention comptable qui pourrait avoir un impact sur les états financiers n'est survenue.

Continuité d'exploitation

La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. De plus, la Société n'a mis au point aucun produit apte à générer le volume de ventes nécessaires pour lui permettre de poursuivre ses activités sans l'intervention d'un financement externe. Les liquidités de la Société sont restreintes considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend obligatoirement de sa capacité à obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire, afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser ses produits, de poursuivre des activités rentables et de générer des flux de trésorerie positifs provenant de l'exploitation. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet.

Des fonds supplémentaires continueront d'être requis pour une période indéterminée puisqu'il est impossible d'estimer le moment où la Société atteindra le seuil de rentabilité. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire ou de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements est teintée d'une incertitude.